

MARCHE À SUIVRE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE :

1 - Faites approuver votre activité par le CECI

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

2 - Formez un comité organisateur pour l'évènement

Entourez-vous de personnes enthousiastes et disponibles pour organiser tous les aspects de votre évènement. N'oubliez pas de prévoir suffisamment de bénévoles pour effectuer toutes les tâches reliées à votre activité.

3 - Fixez-vous un objectif.

Nous vous aiderons à fixer un objectif financier réaliste et facilement mesurable en fonction du type d'activité que vous voulez organiser.

4 - Choisissez une activité appropriée.

Visez un projet qui puisse convenir aux membres de votre comité au niveau de la disponibilité et des forces de chacun.

5 - Fixez une date pour l'évènement.

Choisissez une date qui convienne à tous en termes de disponibilité.

6 - Prévoyez un budget.

Le but est de diminuer au maximum les coûts de l'activité bénéfice et de collecter un maximum de fonds pour le CECI.

7 - Faites la promotion de votre activité.

En vous donnant le feu vert pour organiser une activité-bénéfice, nous vous permettons d'utiliser notre logo. Il est toutefois obligatoire de soumettre le matériel promotionnel de votre activité pour approbation avant de le faire imprimer ou de le diffuser au grand public. Nous pouvons mentionner votre activité sur notre site Internet et la publiciser à travers notre infolettre. Nous vous fournirons également la bannière du CECI si votre activité s'y prête. Nous pouvons également vous fournir une boîte de dons et des formulaires de reçus d'impôt.

8 - Récoltez les fonds

Une fois votre activité terminée, les profits générés doivent être versés au CECI dans un délai n'excédant pas 30 jours. En conformité avec la loi, il faut prévoir un délai de quatre semaines avant de recevoir les reçus d'impôt.

9 - Remerciements

Remerciez tous ceux et celles qui ont contribué au succès de votre activité. N'oubliez pas de les informer des montants recueillis et du succès de votre activité.

SOUTIEN OFFERT POUR L'ORGANISATION DE VOTRE ÉVÉNEMENT

Ce que le CECI peut faire pour vous aider dans votre démarche :

- Donner des conseils et du soutien pour l'organisation de votre activité-bénéfice ;
- Envoyer un représentant du CECI lors de la tenue de votre événement. Toutefois en raison des horaires chargés et du nombre élevé d'événements organisés chaque année, nous ne pouvons garantir ce service, si votre événement se tient à une période occupée pour le CECI. C'est pourquoi, il est important de déterminer à l'avance la date à laquelle se tiendra votre événement en consultation avec le CECI, si vous tenez à ce que l'un de nous soit présent lors de votre activité. Des considérations géographiques sont à prévoir ;
- Émettre des reçus d'impôt au besoin ;
- Fournir du matériel promotionnel à l'effigie du CECI (bannière, affiches, boîte de dons, formulaires.) ;
- Offrir une visibilité sur notre site Internet ;